

Mesure de l'indice de pression systolique cheville-bras			
Direction(s) responsable(s)	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Approuvé	2019-03-08
		Révisé	
Installations / Secteurs visés	Toutes les installations du CISSMO		
Outils cliniques associés	MSI : Mesure de l'indice de pression tibio-brachial ou indice de pression systolique cheville-bras/ Évaluation de la pression artérielle-signes vitaux Formulaires : Indice de pression systolique cheville-bras; CLI-60121 (2018-2)/ Évaluation certificative de l'habileté : la mesure de l'indice de pression systolique cheville-bras		

1. Champs d'application/contexte légal

Cette règle de soins vise à encadrer l'activité de mesure de l'indice de pression systolique cheville-bras (IPSCB). Cet acte permet de :

- Quantifier l'IPSCB;
- Déterminer la présence ou l'absence de maladie artérielle périphérique;
- Guider le choix de la thérapie de compression :
 - o Déterminer la capacité de l'utilisateur à recevoir une thérapie de compression en présence d'un ulcère de la jambe et le potentiel de guérison;
- Contribuer à l'élaboration du diagnostic de maladies artérielles et veineuses périphériques des membres inférieurs;
- Déterminer le plan de traitement relié aux soins de plaies.

Les risques de préjudices associés à la fiabilité de la mesure justifient l'encadrement de cette pratique. L'autonomie accordée à l'infirmière est tributaire de ses connaissances, de ses habiletés et de son expertise dans le domaine des soins reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments.

Cette règle de soins précise les modalités de formation et de supervision jugées nécessaires par l'établissement.

2. Professionnels/non-professionnels visés

Infirmières

3. Activités réservées/activités visées

Infirmière

Le champ d'exercice de l'infirmière se lit comme suit : « *L'exercice infirmier consiste à évaluer l'état de santé, à déterminer et à assurer la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers, à prodiguer les soins et les traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir et de rétablir la santé de l'être humain en interaction avec son environnement et de prévenir la maladie ainsi qu'à fournir les soins palliatifs* » (article 36, Loi sur les infirmières et infirmiers).

Le champ d'exercice de l'infirmière consiste entre autres à déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodiguer les soins et les traitements qui s'y rattachent. De façon plus spécifique, l'infirmière peut effectuer des actions telles que :

Mesure de l'indice de pression systolique cheville-bras

- Évaluer la condition physique et mentale, y compris le recours à une échelle pour évaluer le risque de plaies de pression, l'application de tests tels que la mesure de l'IPSCB ou le test du monofilament Semmes-Weinstein de 5.07 (10 g);
- Décider des bandages et des systèmes de compression à appliquer dans les cas d'ulcères veineux sans insuffisance artérielle concomitante en s'appuyant sur les valeurs des mesures de l'IPSCB.

4. Situations visées/clientèles visées

Activité visée : mesure de l'IPSCB.

Clientèle visée : tout usager de plus de 14 ans répondant à l'une des indications suivantes :

- En présence d'une altération de la peau des membres inférieurs :
 - o Plaie;
 - o Œdème;
 - o Dermate de stase;
- Au préalable d'un débridement d'une plaie des membres inférieurs;
- Au préalable de l'application d'un système de compression pour l'hypertension veineuse;
- En cas de suspicion d'une maladie artérielle ou veineuse des membres inférieurs;
- Lors de l'évaluation vasculaire de la jambe.

5. Définitions

Indice de pression systolique cheville-bras : examen non invasif permettant de mesurer le ratio entre la plus haute pression systolique du bras et la plus haute pression systolique de la cheville. L'IPSCB se mesure à l'aide d'un appareil d'ultrasonographie (doppler) et d'un sphygmomanomètre manuel.

6. Conditions

Pour devenir infirmière évaluatrice pour la certification de la mesure de l'IPSCB :

- ✓ Avoir développé une expertise avancée reconnue par la DSIEU en mesure de l'IPSCB.

Pour obtenir la certification pour procéder à la mesure de l'IPSCB:

- ✓ Avoir reçu une formation d'une infirmière évaluatrice reconnue par la DSIEU;
- ✓ Être certifiée via 2 supervisions par une infirmière évaluatrice. Le formulaire « Évaluation certificative de l'habileté; la mesure de l'IPSCB » est requis.

7. Rôles et responsabilités/directives

L'ICASI (infirmière clinicienne assistante du supérieur immédiat) programmation de soins de plaies et stomathérapie :

- ✓ Désigne les infirmières évaluatrices pour la certification de la mesure de l'IPSCB;
- ✓ Tient à jour un registre des infirmières évaluatrices et des infirmières certifiées à la mesure de l'IPSCB.

L'infirmière évaluatrice pour la certification de la mesure de l'IPSCB :

- ✓ Forme l'infirmière à accréditer à partir de l'outil de formation : Mesure de l'IPSCB;
- ✓ Effectue 2 supervisions pratiques de l'infirmière désignée pour être certifiée et complète le formulaire de certification « Évaluation certificative de l'habileté : Mesure de l'IPSCB »;
- ✓ Remet une copie du formulaire à l'employé et achemine le formulaire au secrétariat de la DSIEU.

L'infirmière certifiée pour la mesure de l'IPSCB :

- ✓ Vérifie les antécédents médicaux au dossier de l'usager, consulte le PTI et le dossier;
- ✓ Identifie les diagnostics pouvant faire fluctuer les résultats;

Mesure de l'indice de pression systolique cheville-bras

- ✓ Connait les contre-indications pour procéder à la mesure de l'IPSCB;
- ✓ Complète le formulaire « Indice de pression systolique cheville bras »;
- ✓ Prévoit un environnement calme et une température ambiante confortable;
- ✓ S'assure des conditions préalables (ex. ne pas avoir fumé dans la dernière heure);
- ✓ Prévoit une période de 15 minutes en position couchée avec les bras le long du corps et les jambes décroisées avant de débiter la prise des mesures :
 - o Retire le système de compression s'il y a lieu;
 - o Si l'usager ne tolère pas la position couchée, incline la tête de lit au maximum de 30° et le note au formulaire car le résultat peut être augmenté jusqu'à 30 mmHg;
- ✓ Réalise la technique de soin ciblée selon les normes des MSI : Mesure de l'IPSCB;
- ✓ Réfère à un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne tout usager dont l'IPSCB est hors norme, pour une évaluation plus approfondie.

8. Notes au dossier

Consigner au dossier (formulaire IPSCB) les éléments suivants : le respect ou non des conditions préalables, les diagnostics d'influence, la pression systolique obtenue des membres supérieurs droit et gauche et des membres inférieurs droit et gauche, le calcul et le résultat de l'IPSCB, la réaction de l'usager et les interventions effectuées le cas échéant.

9. Références

Centre d'expertise de Sherbrooke (CESS). 2017. Méthodes de soins informatisées. Mesure de l'indice de pression systolique cheville-bras

Centre d'expertise de Sherbrooke (CESS). 2009. Méthodes de soins informatisées; Évaluation de la pression artérielle- signes vitaux

<http://www.hypertension.ca>

Journal Ostomy Continence Nurses 2012: 39 (25) S21-S29, Ankle Brachial index, quick reference guide for clinicians

Lebreton, C., Cloutier L., OIIQ, 2008 Cherchez l'indice. Perspective infirmière, mars/avril p. 29 à 34,

OIIQ. (2016). *Le champ d'exercices et les activités réservées des infirmières et infirmiers*. Repéré à <https://www.oiiq.org/sites/default/files/1466-exercice-infirmier-activites-reservees-web.pdf>

OIIQ. (2007). Les soins de plaies, au cœur du savoir. Montréal. OIIQ

RNAO (2007) Assessment and management of venous leg ulcers. Guideline supplement. Recommandation 5

St-Cyr. D., OIIQ, (2013), La thérapie de compression. Perspective infirmière, mars/avril p. 50

Wounds Canada (2006) Recommandation des pratiques exemplaires pour la prévention et le traitement des ulcères veineux de la jambe. Volume 4, number 1

Processus d'élaboration/révision		
Rédigé par	Nadia Roy, chargée de projet, Programmation en soins de plaies et stomathérapie)	2018-11-16
Révisé par		
Personnes consultées	Marie-Ève Auclair, infirmière clinicienne	2019-01-25
	Caroline Aucoin, conseillère en soins de plaies et stomathérapie	2018-12-17
	Julie Bélanger, ICASI programmation en soins de plaies et stomathérapie	2018-12-13
	Linda Bellerose, conseillère en soins infirmiers	2019-01-09
	Émilie Bouchard, conseillère-cadre au développement des pratiques professionnelles	2019-02-06
	Mireille Burhnam, conseillère en soins infirmiers- Service courant et SAD	2019-01-09
	Chantal Careau, directrice adjointe des soins infirmiers à la qualité et à l'évolution de la pratique	2019-01-29
	Maud Carrier, chef de la coordination des activités cliniques	2019-01-31
	Guy Lemay, conseiller en soins infirmiers	2019-01-08
	Ghislaine Leroux, conseillère en soins de plaies	2019-01-25
	Renée Pelletier, infirmière clinicienne	2019-01-08

Processus de recommandation		
Recommandé par le Comité exécutif du CII	Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers	2019-02-20

Historique du document		
Approuvé par	 Philippe Besombes, Directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en soins infirmiers.	2019-03-08
Commentaires	Inscrire vos commentaires	

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette règle de soins vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation
Inscrire le nom de l'installation.	Inscrire le nom du document annulé.
Inscrire le nom de l'installation	Inscrire le nom du document annulé.
Inscrire le nom de l'installation.	Inscrire le nom du document annulé.